

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

ALLOCATION DE LÉON XIII.

Suivant la coutume, Léon XIII a reçu, la veille de Noël, les vœux du Sacré-Collège, et a répondu en substance ce qui suit :

“ L'action publique de l'Eglise, son sacerdoce, ses droits, ses enseignements sont combattus partout, surtout en Italie et à Rome.

Toutes les institutions catholiques, depuis la propagation de la foi jusqu'au soulagement de la misère, sont spoliées pour en effacer le caractère chrétien. C'est contre Dieu même que cette guerre est déclarée.

Il est surperflu de dire combien, dans de telles conditions, nous est sensible le manque de l'indépendance indispensable à notre suprême apostolat.

Nous éprouverons cependant une consolation si, dans la grande famille catholique, règne la paix, par une concorde parfaite de pensées, de volontés, et d'actions. Cette union est la meilleure défense contre les assauts ennemis.

Nous adresserons prochainement la parole à l'épiscopat pour rappeler les grands devoirs que les circonstances imposent aux catholiques : l'amour de l'Eglise par-dessus tout, la profession courageuse, la défense et la propagation de la foi, une parfaite concorde dans la pleine obéissance aux pasteurs, la charité mutuelle, une vie entièrement conforme aux préceptes de Dieu et de l'Eglise résumés dans la Charité.

Ecoutant notre parole, nos fils consoleront nos amertumes. Ils emploieront les moyens efficaces de hâter la liberté et la tranquillité de l'Eglise.”
